



PROJET MOBILITES 2025 / 2030
Commission Partenariale Technique du 16 juin 2017
14h30 - 16h30

Relevé de décision

Liste de présence :

ARURAUULT Béatrice	ADEME
BARRERE Denis	CA du Muretain - Directeur Transport/ Mobilités
BONNET Guillaume	CFE CGC
BONNIFET Marie	AUA/T
DALBIN Alexia	Toulouse Métropole- Direction stratégique des mobilités
DEDIEU CASTIES Françoise	ARPE (Présidente)
CAZALE DIT MARTET Thierry	DREAL Occitanie
DALBIN Alexia	Toulouse Métropole
EYCHENNE Marc	CCI de Toulouse
LAFFORGUE Patrick	CCI de Toulouse
LAVAUD Julien	ARPE
LHOTELLIER Hervé	CODEV du SICOVAL
MORIN Etienne	CODEV du Muretain
NEPARD Marie-Pierre	DREAL Occitanie
PIAT Bernard	CODEV de Toulouse Métropole
PANABIERES Vincent	MEDEF MP
PINARD-CARTIER Valérie	SMEAT
ROUJEAN Alain	DDT 31
ROUYER Gilles	SNCF Mobilités
SAINT PAUL Florence	Conseil Départemental
VIE Jocelyn	DDT 31

BLAQUIERE Alexandre	SMTC-Tissé – Direction Patrimoine
DOUCET Christophe	SMTC-Tissé – Responsable Urbanisme et Mobilités
ESCHARMANT Pauline	SMTC tisséo
FOCHESATO Bastien	SMTC tisséo
GAVALANT Antoine	SMTC tisséo
LEFEVRE Sara	Algoé Consultants

Excusés :

CALLE Julien	SICOVAL
PEYRON Michel	ADEME
VALVERDE Cécile	CODEV SICOVAL

L'ordre du jour de la Commission Partenariale Technique est le suivant

1. Rappel du dispositif de gouvernance et du calendrier général.
2. Bilan de la phase de consultation des PPA, avec axes d'enrichissement du Projet Mobilités.
3. Présentation du programme d'études prioritaires.
4. Point d'avancement des actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030.
5. Modalités de l'enquête publique.
6. Prochaines étapes.

Le présent compte-rendu n'a pas pour objet de résumer l'ensemble des diapositives projetées en réunion, le support complet étant joint en annexe. Le présent compte-rendu vise en revanche à retranscrire les échanges en séance.

1. Rappel du dispositif de gouvernance et du calendrier général

Le SMTC introduit la séance en présentant le dispositif de gouvernance du Projet Mobilités 2020.2025.2030.

Au total une quarantaine de membres participent à la Commission Partenariale Technique. Cette dernière se réunit à chaque grande étape du Projet Mobilités 2020.2025.2030. La dernière réunion a eu lieu en juin 2016 et avait permis de présenter l'architecture du dossier Projet Mobilités et d'en préciser, pour la partie valant PDU, les fiches actions.

La présente réunion s'inscrit entre les phases de consultation des personnes publiques associées qui s'est déroulée de novembre 2016 à mars 2017 et celle de l'enquête publique, programmée en septembre et octobre 2017. Elle a pour objectif de faire un point d'étape intermédiaire sur la vie du projet.

2. Bilan de la phase de consultation des PPA, avec axes d'enrichissement du Projet Mobilités

Le SMTC présente en synthèse les avis formulés par les personnes publiques associées. Ces avis ont fait l'objet d'un bilan, délibéré lors du comité syndical du SMTC en date du 29 mars 2017. Certains avis donneront lieu à des enrichissements du Projet Mobilités.

Le CODEV de Toulouse Métropole s'interroge à propos du réseau express : l'axe Toulouse –Albi serait-il envisagé par le SMTC ?

Le SMTC indique qu'il travaille sur les lignes express sur son territoire de compétences. Par ailleurs, le SMTC n'a pas identifié de corridor se prêtant à l'aménagement d'une ligne Express sur cet itinéraire.

CFE CGC rebondit sur la question précédente et s'interroge plus précisément sur la liaison entre le bassin nord-ouest et le secteur Sud-Est : un nouveau franchissement de la Garonne Nord est-il prévu?

Le SMTC répond que des réflexions sont en cours au sein de Toulouse Métropole sur le franchissement Nord de la Garonne.

CFE CGC souhaiterait que le Parc des expositions soit desservi par un transport en commun lourd. Le SMTC indique que cela sera le cas en 2019/2020, avec un prolongement de la ligne de tramway T1 pour desservir cet équipement.

CFE-CGC se demande comment les liaisons entre les 4 territoires mentionnés dans la présentation (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est) seront assurées.

Le SMTC informe que l'organisation du réseau public Tisséo est actuellement en train d'être remise à plat. L'essentiel de la demande de déplacements se fait vers les zones d'activités implantées sur Toulouse (qui concentrent 75% des emplois).

Jusqu'à aujourd'hui, l'urbanisation s'est faite « en doigt de gants », générant des flux radiaux importants. A partir de 2020, le Projet Mobilités prévoit de mailler les territoires, de mieux desservir les zones économiques et d'apporter des premières réponses à la demande de déplacement d'une périphérie à une autre grâce au déploiement de trois actions :

- La troisième ligne de métro.

- La ceinture Sud.
- Le maillage radioconcentrique (tel que l'axe Colomiers- Blagnac- Fenouillet).

3. Présentation du programme d'études prioritaires

Le SMTC présente le programme d'études prioritaires issues du Projet Mobilités 2020.2025. 2030.

Le CODEV du SICOVAL demande si ce programme d'études sera consultable dans le cadre de l'enquête publique ?

Le SMTC précise qu'il s'agit d'études techniques qui doivent apporter des éléments de réponse sur des questionnements issus de la consultation des personnes publiques associées ou de la concertation avec les habitants du territoire. Par conséquent, ces études ne sont pas de nature à être versées au dossier d'enquête publique. Cependant, les résultats pourront être partagés au sein des instances mises en place dans le cadre du suivi du Projet Mobilités.

L'ARPE souhaiterait disposer de précisions concernant le schéma cyclable d'agglomération : calendrier d'élaboration, transmission d'éléments aux partenaires ?

Le SMTC indique que le calendrier en cours de précision et confirme que les partenaires et les représentants des cyclistes seront concertés. L'élaboration du schéma cyclable d'agglomération se fera en plusieurs étapes.

4. Point d'avancement des actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030

Action1- Faire la 3è ligne de métro :

La CCI de Toulouse s'interroge sur la desserte de l'aéroport par la troisième ligne de métro.

Le SMTC indique qu'une délibération est prévue en juillet sur TAE ; elle actera de la poursuite des études, du plan de financements et des modalités de desserte de l'aéroport. Sur ce dernier point, des discussions sont en cours avec Airbus et l'aéroport de Toulouse Blagnac afin de déterminer les modalités de desserte de l'aéroport.

La CCI, en tant qu'actionnaire de l'aéroport, ajoute que la desserte de l'aéroport par la TAE est vitale pour le monde économique.

Sur ce sujet, le CODEV de Toulouse Métropole exprime son point de vue : la desserte de l'aéroport par la TAE ne semble pas nécessaire puisque celui-ci est déjà accessible par le tramway, qui représente un moyen de transports très efficace.

Action 2 -Doublé la capacité de la ligne A du métro :

SMTC-Tisséo indique que des travaux ont déjà commencé à Basso Cambo pour permettre le doublement de la ligne A.

Action 6 : Organiser l'intermodalité

Le Conseil Départemental précise que le thème de l'intermodalité doit également intégrer les bus et autocars interurbains départementaux et régionaux. Une étude de l'intermodalité de la gare routière périphérique va prochainement être lancée par le Conseil Départemental.

Action 23 – Traduire les pactes urbains dans les documents d'urbanisme :

Le SMTC indique qu'un travail par anticipation a été effectué : le PLUiH intègre toutes les dispositions du Projet Mobilités 2020.2025.2030.

Action 27- Définir un schéma de localisation des espaces logistiques urbains :

Le SMTC se renseignera auprès de Toulouse Métropole et l'Etat afin de préciser l'état d'avancement de cette action.

Action 31- Mettre en œuvre un schéma directeur de voiries :

Le SMTC prendra contact avec la DIR Sud-Ouest concernant le schéma directeur des voiries, afin de préciser l'état d'avancement de cette action.

Action 35 – Réduire les nuisances sonores et atmosphériques:

Le SMTC contactera l'Etat et VINCI Autoroutes afin de préciser l'état d'avancement de cette action.

Action 38 – Anticiper l’instauration de mesures complémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier :

Une réunion est prévue en juillet afin de préciser le dispositif local à mettre en place en cas de dépassement du pic de pollution.

Actions 13- 20- 28- 39 : Innovation :

L’ADEME souhaiterait connaître la date de l’évènement de restitution de résultats de l’AMI Innovation. Le SMTC informe qu’un évènement est prévu le 11 juillet (date restant à confirmer), afin de communiquer les résultats de l’AMI au aux acteurs économiques et aux participants en général.

Questionnements divers :

L’ARPE interroge le SMTC sur l’ouverture de la station de Gaz Naturel de Ville (GNV) du dépôt de bus aux particuliers.

Le SMTC indique qu’aucune réponse ne peut être fournie à l’heure actuelle car le sujet n’a pas été traité en interne.

SNCF- Mobilités constate des restes à quai à certaines heures sur la ligne B et demande si une action est prévue pour améliorer la situation.

Le SMTC précise que ces restes à quai ne s’observent qu’aux heures de pointe et indique que le Projet Mobilités ne prévoit pas l’amélioration de la capacité de la ligne B (mais il ne l’interdit pas non plus). A l’heure actuelle, il n’apparaît pas nécessaire de doubler la capacité de la ligne B avant 2030 compte tenu du projet de troisième ligne de métro et du passage à 52 mètres de la ligne A.

5. Modalités de l’enquête publique

L’Etat s’interroge sur le fonctionnement avec la commission d’enquête. Des réunions se sont-elles déjà tenues ?

Le SMTC indique que plusieurs réunions ont eu lieu avec la commission d’enquête publique. La commission semble réceptive sur la coproduction, intéressée par le sujet et constructive dans le dialogue instauré.

6. Calendrier à venir

L’enquête publique aura lieu du 4 septembre au 10 octobre prochain

Le SMTC prévoit des nouvelles commissions territoriales en janvier 2018 afin de partager les avis exprimés lors de l’enquête publique et communiquer sur la déclinaison territoriale du Projet Mobilités 2020.2025.2030.

Des commissions partenariales technique et de suivi sont également planifiées en janvier 2018 afin de partager les conclusions de la commission d’enquête publique et aborde les enrichissements apportés au Projet Mobilités 2020.2025.2030.

L’approbation du Projet Mobilités 2020.2025.2030 par le Comité Syndical du SMTC-Tissé est prévue en février 2018.